

Rapport d'orientations budgétaires Commune de Loriol-sur-Drôme 2021

Note de présentation
Conseil Municipal du 22 février 2021

Sommaire

1-Le contexte général économique et budgétaire

A-Monde	page 3
B-Zone euro	page 4
C-France	page 5
D-Principales mesures du Projet de Loi de Finances 2021	page 6

2-Les orientations budgétaires pour Lorient-sur-Drôme

A-L'évolution du produit fiscal	page 8
B-L'évolution des dotations de l'Etat	page 10
C-Le bilan estimé de l'année 2020 : fonctionnement et investissement	page 11
D-Bilan des Ressources Humaines	page 17
E-Les perspectives pour 2021	page 21

3-Les engagements pluriannuels envisagés 2021, 2022, 2023

4-La structure et la gestion de la dette

5-Conclusion

1. Le contexte général économique et budgétaire

A-Monde : une pandémie pesante pour l'économie

La production économique mondiale se remet du choc provoqué par la pandémie, mais son niveau restera durablement en deçà des tendances de croissance pré-COVID. La pandémie a aggravé les risques posés par une décennie d'accumulation de la dette dans le monde. Elle va aussi accentuer le ralentissement attendu de la croissance potentielle au cours des dix prochaines années. Les priorités immédiates consistent à endiguer la propagation du virus, venir en aide aux populations vulnérables et résoudre les difficultés liées aux vaccins. Alors que de nombreux pays connaissent une situation budgétaire fragile qui limite fortement les mesures de soutien public, l'accent devra être mis sur des réformes ambitieuses indispensables pour renouer avec une croissance solide. Face à nombre de ces défis, la coopération mondiale jouera un rôle essentiel.

Dans son rapport sur l'économie française (article IV), le Fonds monétaire international (FMI) rappelle que la France a été un des pays les plus touchés par la crise due au Covid-19 tant en termes d'impact sanitaire qu'économique et salue la réponse des autorités. Le FMI estime que la réaction de la France face à la crise a été "rapide, souple et proportionnelle à l'ampleur du choc" (environ 26% du PIB alloué aux mesures d'urgence et de relance sur 2020-2022). Il alerte cependant sur des perspectives de croissance très incertaines et la forte hausse de l'endettement des entreprises françaises. La chute du PIB en 2020 est brutale (-9%) et serait suivie d'une récupération partielle en 2021 (+5,5%). La crise laissera une empreinte durable. En 2025, le PIB serait encore 4% sous le niveau projeté avant crise. La dette publique, déjà élevée en 2019 (98% du PIB), atteindrait 118% du PIB en 2021 et 122% en 2025.

La France dispose cependant de marges pour intensifier la relance dans le cas où les risques baissiers se matérialiseraient. Une fois la reprise bien consolidée, la neutralité budgétaire devra être visée à moyen terme.

B-Zone euro : soutien massif des institutions européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales a atténué les effets des vagues de la pandémie en zone euro ce qui devrait contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les Etats membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela était nécessaire.

De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1350 milliards € début juin. Enfin, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro a chuté en 2020 mais devrait rebondir en 2021.

C-France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

- D'importants soutiens économiques ont été financés par l'emprunt, pour autant la forte augmentation de la dette ne devrait pas affecter sa viabilité en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique de la Banque centrale européenne,
- Les demandes de crédits de trésorerie des entreprises ont atteint un niveau record,
- Malgré les dispositifs, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici la mi-2021, pour diminuer et atteindre 8% vers la fin 2022,
- Après 1,1% en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0,6% en moyenne en 2021,
- La croissance française devrait rebondir en 2021.

D-Principales mesures du Projet de Loi de Finances 2021 relatives aux collectivités

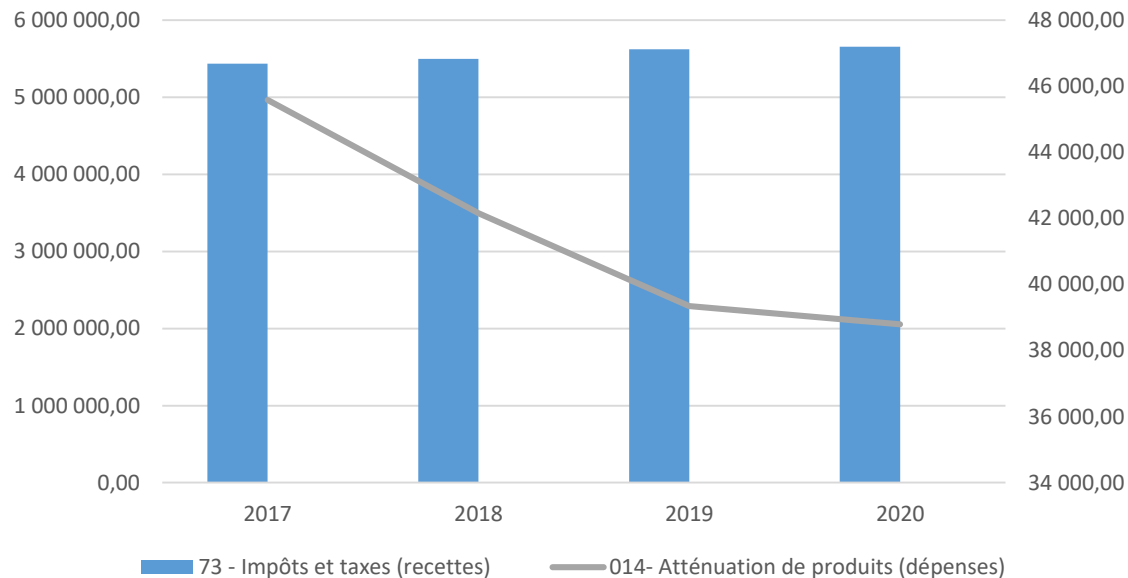
- **Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales en baisse dans le PLF 2021** : 104,4 milliards € dans le PLF 2021 à périmètre courant, en baisse de 10 % par rapport à la LFI 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13 Mds €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.
- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stable pour 2021** avec un montant de 26,756 milliards €, le FCTVA poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.
- Les compensations d'exonérations de fiscalité locales, quant à elles, chutent (- 80 %) du fait de la mise en place de **la réforme fiscale dès 2021** et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.
- Les **dotations de soutien à l'investissement** allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020.

Suite...

- **La mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021** se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités locales percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; **en 2022 ou en 2023 (cas de la Commune de Loriol-sur-Drôme)** pour les perceptions en N + 1 ou N + 2.
- **Baisse des impôts de production** de 10 milliards € dès 2021 grâce à 3 leviers : baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 1,5% à 0,75 % dès le 1er janvier 2021, baisse du plafonnement de contribution économique territorial (CET) de 3% à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise, révision des valeurs locatives des établissements industriels.
- **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** : depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, est codifié à l'article 1518 bis CGI. Pour le coefficient 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +0,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...).

2. Les orientations budgétaires pour Loriol sur Drôme

■ A-L'évolution du produit fiscal de la commune



Commentaires : les atténuations sont stabilisées notamment suite à la revalorisation des bases foncières. En effet cette revalorisation annuelle des valeurs locatives entraîne une hausse des impôts locaux proportionnelle à l'inflation.

334 € / hbt

TAXE D'HABITATION

Moyenne de la strate :

340.69 € / hbt

461 € / hbt

TAXE SUR LE FONCIER BÂTI
(YC TEOM)

Moyenne de la strate :

395.08 € / hbt

25 € / hbt

TAXE SUR LE FONCIER NON
BÂTI

Moyenne de la strate : 10.07

€ / hbt

4201 €

VALEUR LOCATIVE
MOYENNE

Moyenne de la strate :

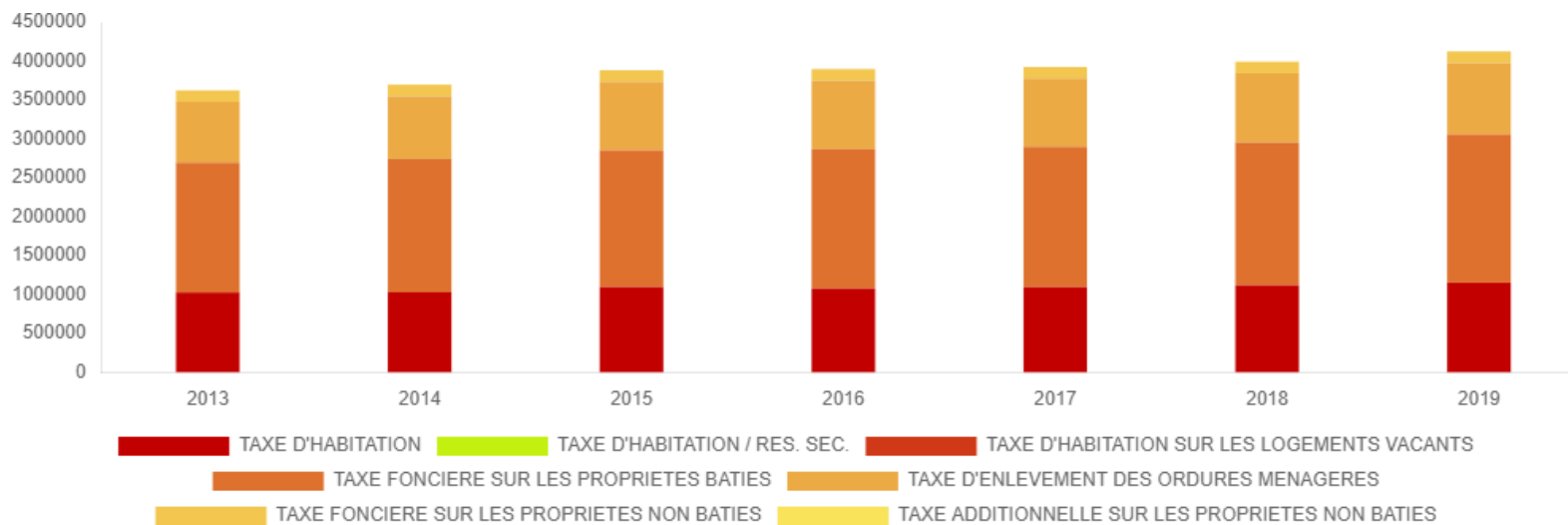
3537.64 €

819 € / hbt

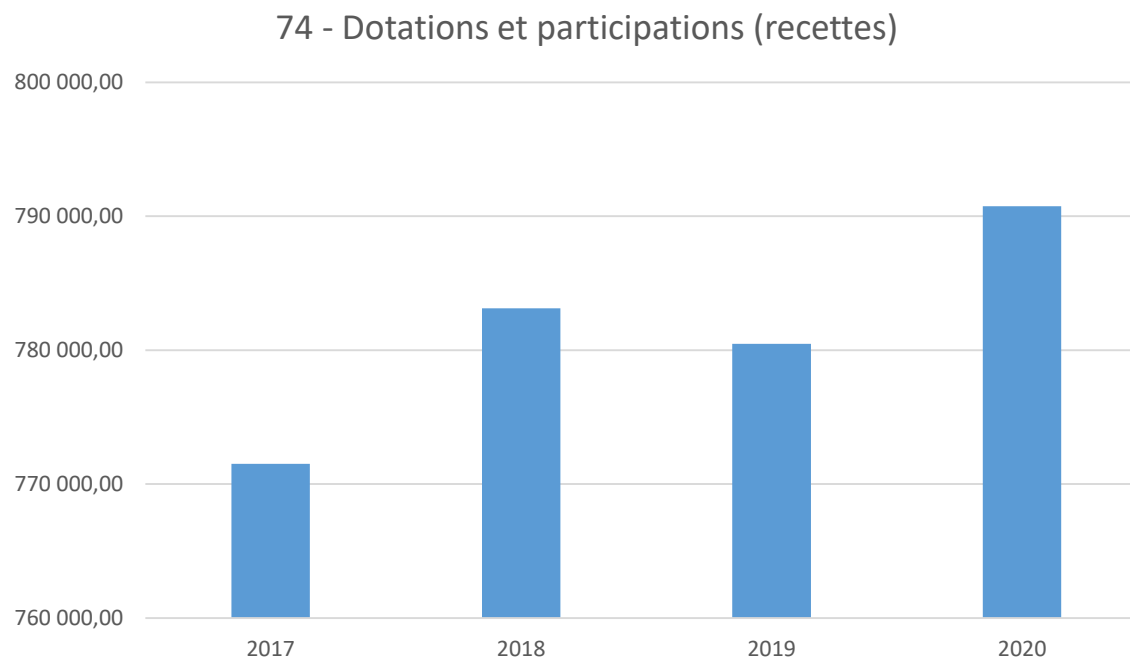
FISCALITÉ MÉNAGE TOTALE

Moyenne de la strate :

745.84 € / hbt



■ B- Les évolutions des dotations de l'Etat

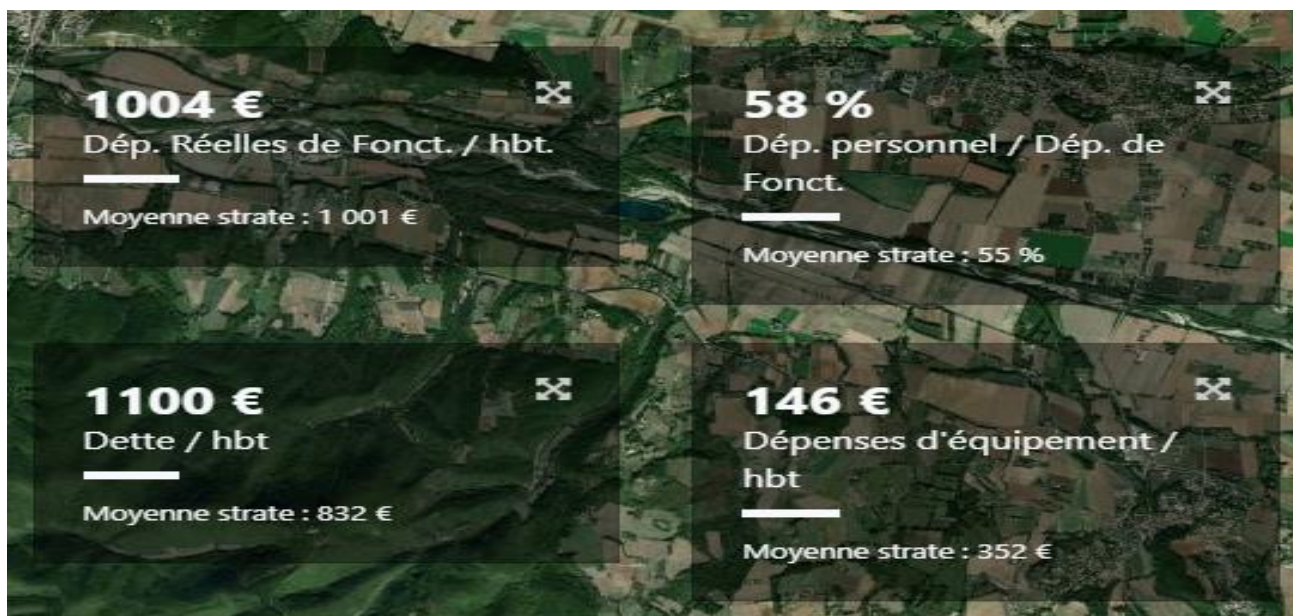


Commentaires : comparatif sans FCTVA et autres. La dotation forfaitaire a baissé (-35 k€) quand la dotation de solidarité rurale a augmenté (+49 K€).

■ C-Le bilan estimé de l'année 2020

L'histoire de la commune de Loriol-sur-Drôme est lié à la construction de la centrale de Cruas-Meysse. L'héritage de cette période réside dans un panel étoffé d'équipements communaux : piscine couverte, cinéma, gymnases, salle des fêtes, etc.

Le budget de la commune est hypertrophié au regard de celui de la strate d'appartenance (communes de 5000 à 10 000 habitants).



Une analyse rétrospective et prospective a été réalisée par les services aidés par la DGFIP qui corrobore le bilan de la commune avec :

- Une dette qui respecte le seuil prudentiel des 8 ans dont les remboursements en capital s'amenuisent rapidement,
- Une capacité d'autofinancement (CAF) désormais proche de l'équilibre appelant à la prudence et ne permettant pas de marge de manœuvre conséquente pour les investissements structurants pour 2021,
- Un inventaire à mettre à jour pour une mise en concordance avec l'actif de la Trésorerie. Le travail a commencé avec l'inventaire du parc de véhicules.

8 an(s)

CAPACITÉ DE
DÉSENETTEMENT
(ENCOURS DETTE /
ÉPARGNE BRUTE)

Moyenne de la strate : 4.1
ans.

12%

TAUX D'ÉPARGNE BRUTE
(ÉPARGNE BRUTE /
RECETTES RÉELLES DE FCT)

Moyenne de la strate : 16.80
%

10%

TAUX D'ÉPARGNE DE
GESTION COURANTE
(ÉPARGNE COURANTE /
RRF)

Moyenne de la strate : 18.28
%

13%

TAUX D'ÉQUIPEMENT BRUT
(DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT
BRUT / RRF)

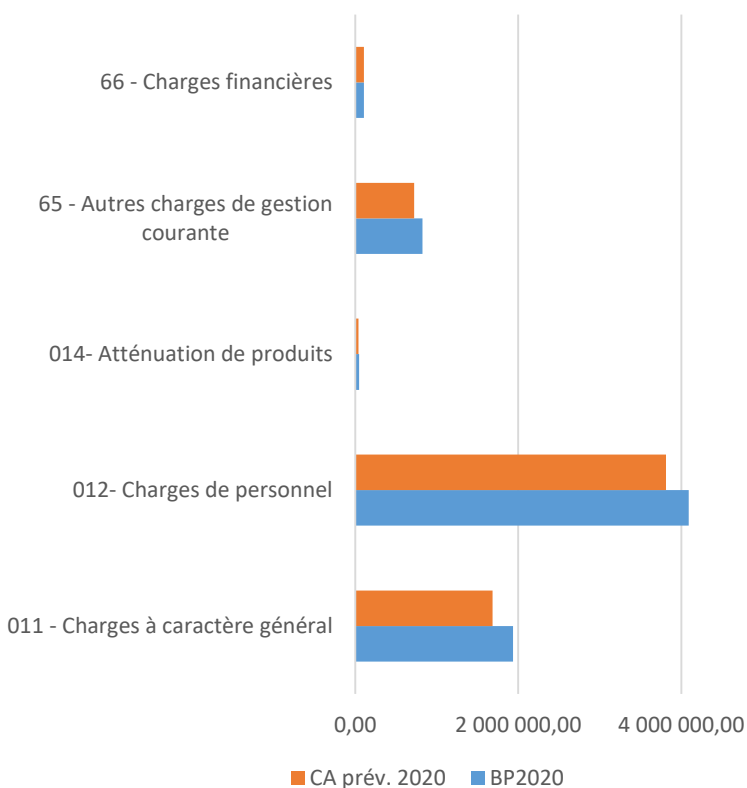
Moyenne de la strate : 29.49
%

23%

TAUX
D'AUTOFINANCEMENT DES
IVT (ÉPARGNE NETTE + RRPI
/ DEB)

Moyenne de la strate : 99.01
%

■ Estimation des réalisations des dépenses de fonctionnement 2020

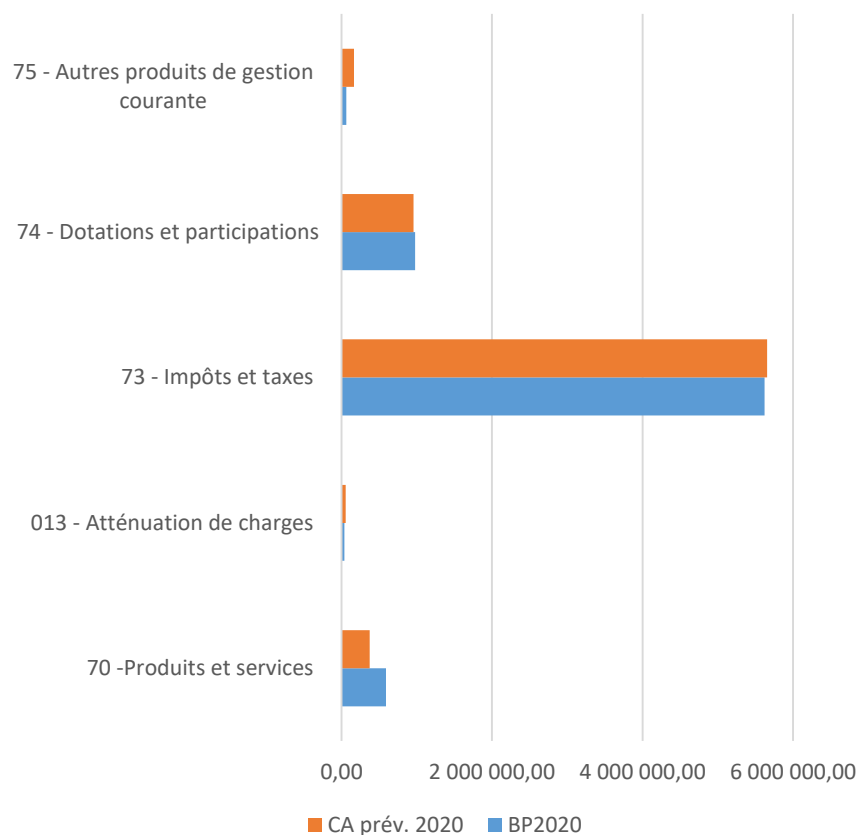


Commentaires :

Les estimations des réalisations des dépenses de fonctionnement sont inférieures aux inscriptions au BP 2020 compte tenu de l'année tronquée et de la demande de diminution des dépenses avec parfois des corrections importantes par chapitre :

- 253 K€ pour les charges à caractère général,
- 280 K€ de réajustement pour les charges de personnel,
- 12 K€ pour les atténuations de produits,
- 102 K€ pour les autres charges de gestion courante.

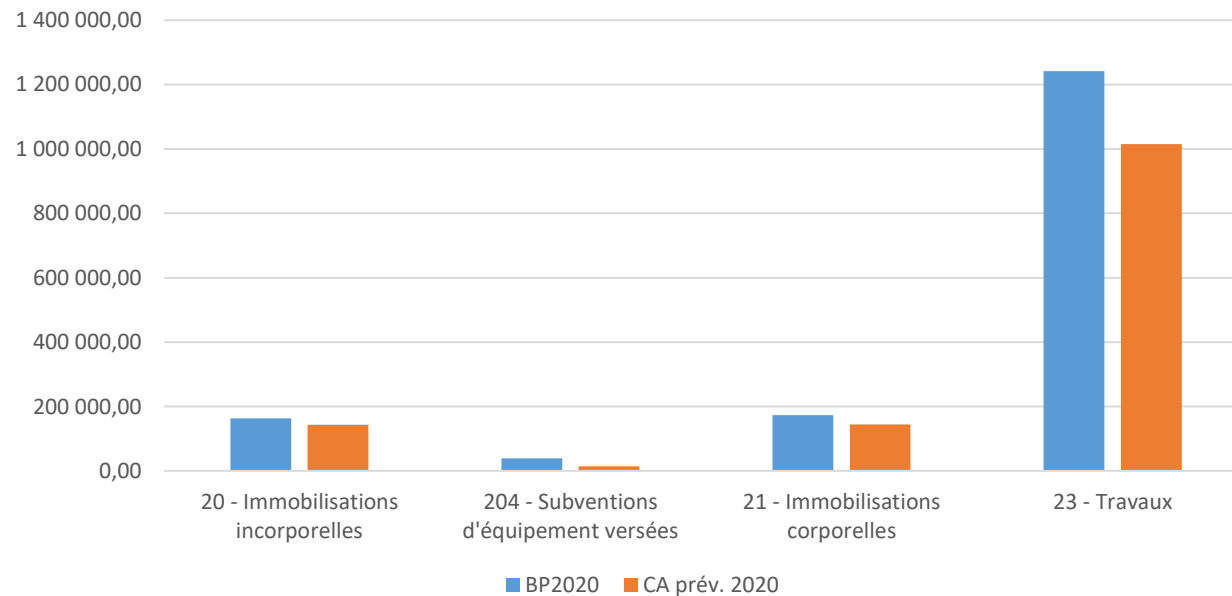
■ Estimation des réalisations des recettes de fonctionnement 2020



Commentaires :

Les estimations des réalisations des recettes de fonctionnement sont inférieures globalement d'environ 180 k€ grâce au maintien de la fiscalité des ménages et des dotations et ce malgré la crise du covid.

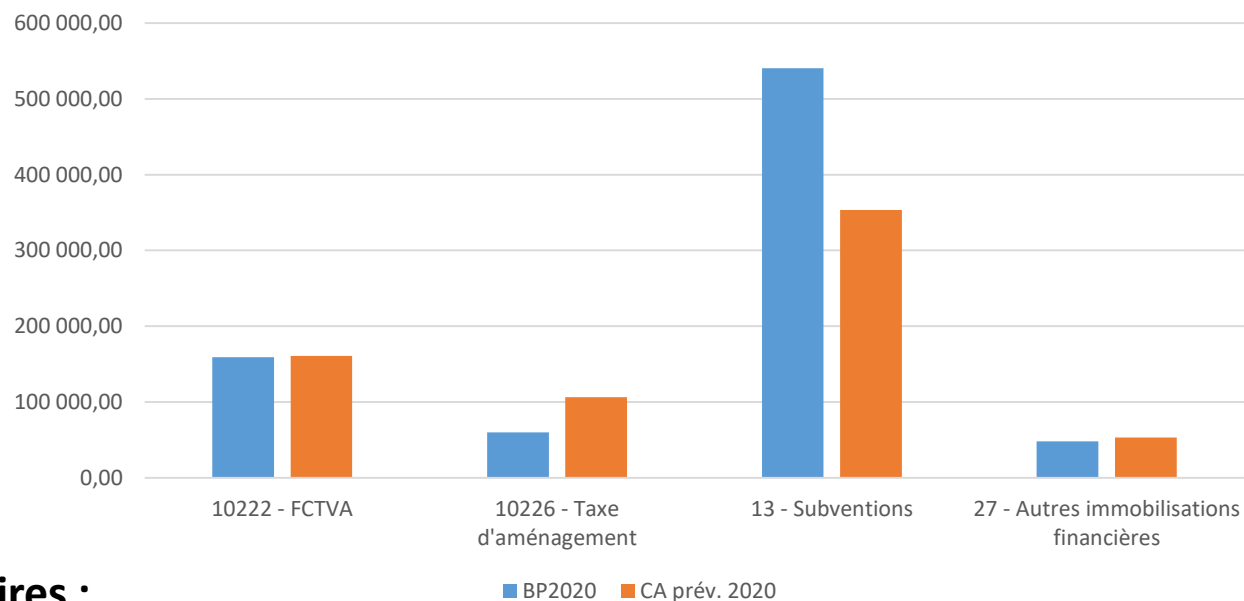
■ Estimation des réalisations des dépenses d'investissement 2020



Commentaires :

Le montant total estimé des dépenses d'investissement se monte à environ 1 300 K€ mais des restes à réaliser figureront dans le BP2021 pour 195K€

■ Estimation des réalisations des recettes d'investissement 2020



Commentaires :

Les estimations du FCTVA (160 K€) et de la taxe d'aménagement (106 K€) soit un total de 246 K€ sont supérieures aux prévisions budgétaires 2020 (219 K€) qui avaient été calées sur 2019. Par ailleurs le montant des subventions reçues n'atteint pas les inscriptions budgétaires compte tenu des opérations qui n'ont pas encore été achevées. 291 K€ de subventions seront inscrits en reste à réaliser en 2021.

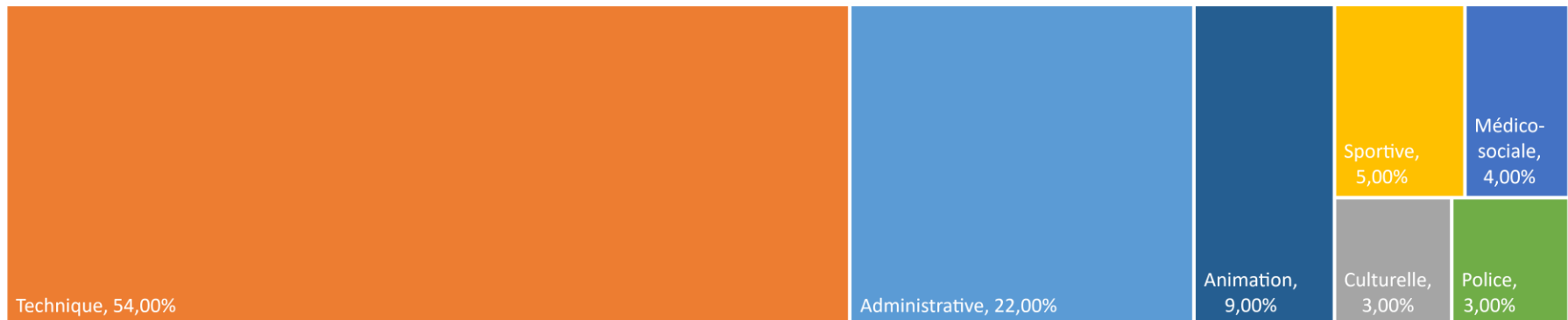
■ D-Bilan des Ressources Humaines

Les chiffres présentés sont issus du bilan social réalisé avec les effectifs au 31/12/2019. La moyenne nationale n'étant pas encore disponible pour la campagne du bilan national 2019, la comparaison avec le niveau national se base sur les chiffres 2017 pour la strate des communes de 5000 à 19999 habitants.

En moyenne, les 93 agents communaux occupants des emplois permanents de la collectivité avaient 48 ans. A titre indicatif, la moyenne nationale pour une commune équivalente était de 45 ans. A ce jour, 19 agents ont les conditions d'âge pour partir à la retraite à une échéance entre 1 et 6 ans.

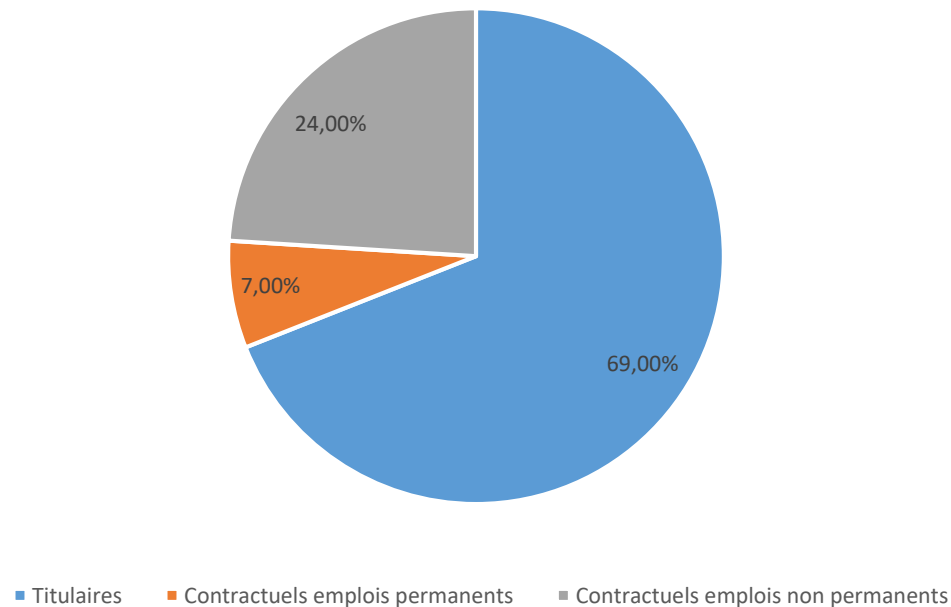
Répartition par filière (titulaires et contractuels)

■ Administrative ■ Technique ■ Culturelle ■ Sportive ■ Médico-sociale ■ Police ■ Animation



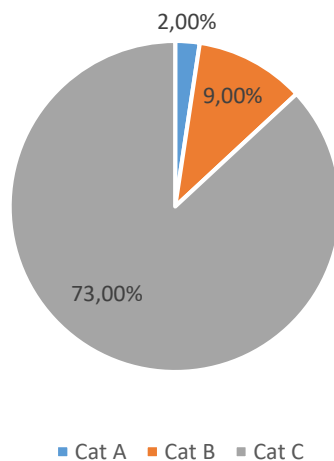
Les effectifs permanents étaient répartis entre 88 titulaires et 5 contractuels, les 30 emplois non permanents étant tous occupés par des contractuels.

Répartition des effectifs par statut

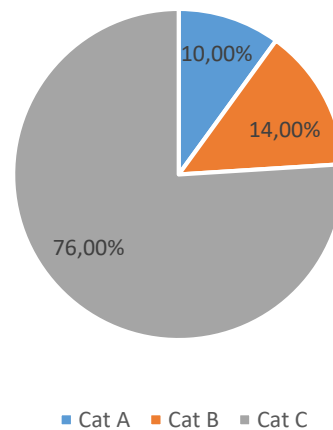


Le taux de féminisation sur l'ensemble des effectifs (titulaires et contractuels) était de 63%. La moyenne nationale était de 61%.

Répartition des femmes par catégorie



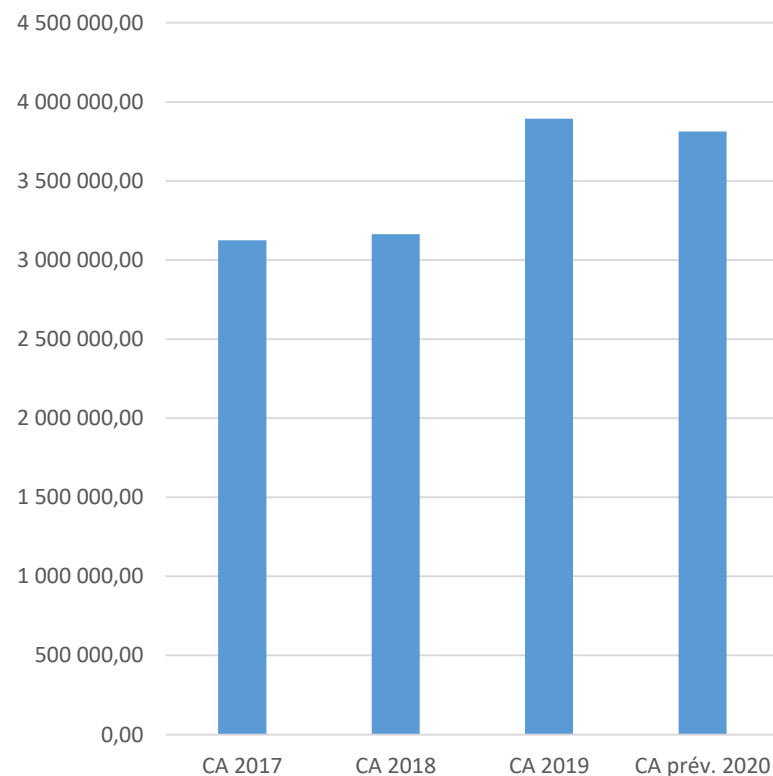
Répartition des hommes par catégorie



Le taux de présentisme des agents permanents était de 93,26%. Cela signifie qu'en moyenne sur 2019, un agent a été absent 27 jours pour maladie ordinaire, accident du travail, longue maladie, maladie grave ou maladie professionnelle. A titre indicatif la moyenne nationale était de 93,35% soit 24 jours d'absence.

Evolution budgétaire du chapitre 012 : dépenses de personnel

Le budget prévisionnel était traditionnellement constitué chaque année en fonction du budget de l'année précédente. Le faible taux de mobilité et de départ avait une incidence sur la pyramide des âges et sur l'évolution des carrières au sein de la commune. Malgré ces conditions, le budget est resté maîtrisé et a évolué selon les préconisations en terme de « glissement-vieillesse-technicité » entre 1,5% et 3% ces dernières années. La différence entre 2018 et 2019 s'explique par l'intégration de la régie socio-culturelle au sein de la commune en 2019 et avec elle la charge de personnel afférente. L'année 2020 reste particulière, la réalisation du budget au 31 décembre faisant apparaître une baisse significative par rapport à 2019. Elle est dû à l'effet noria et des départs d'agents non remplacés dans l'immédiat voir non remplacés.



■ E-Les perspectives pour l'avenir

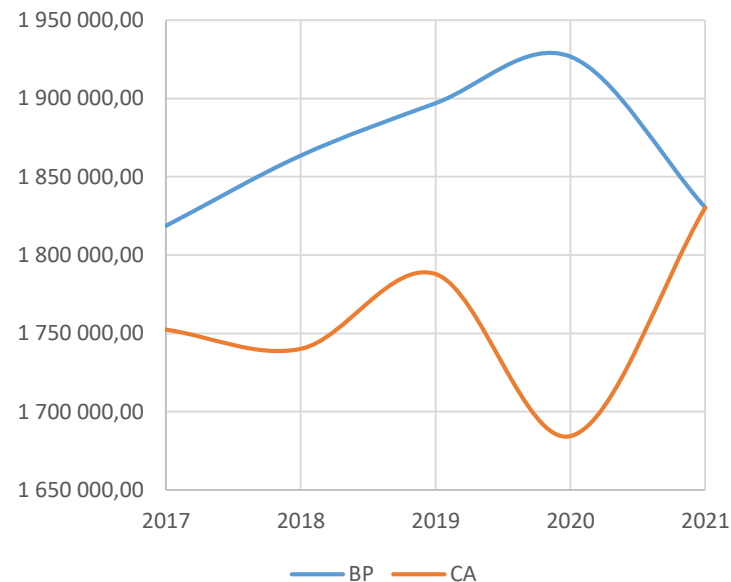
BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement : elles seront traitées avec un souci d'économie et de stabilité dans les dépenses incontournables, voir de diminution quand c'est possible. Les charges à caractères générales feront l'objet d'un effort de réduction de 5% notamment sur les lignes des fournitures administratives et alimentation pour permettre de tendre vers une épargne disponible positive.

- Les charges de personnel seront reconduites selon le BP 2020.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et notamment les subventions seront maintenues par rapport au BP2020 pour équilibrer des budgets associatifs mis à mal par la crise du covid.

Recettes de fonctionnement : comme les années précédentes, le levier de la fiscalité ne sera pas utilisé. Il n'y aura donc pas d'augmentation d'impôts en 2021. Une étude via la DGFIP va toutefois être pilotée par le pôle finances et commande publique afin d'étudier les recettes nouvelles mobilisables comme la taxe sur la publicité extérieure par exemple ou encore la vente de biens communaux inutilisés.

011 - Charges à caractère général



Les dépenses d'investissement seront en priorité des programmes pluriannuels comme par exemple la place du Champ de Mars.

Les recettes d'investissement seront pour le FCTVA et la TLE recalés en fonction des réalisations et pour les subventions d'investissement en fonction des projets inscrits au budget primitif. Une attention toute particulière sera portée sur la recherche de financements au niveau départemental, régionale, national voir européen si possible. Un nouvel emprunt en 2021 pourrait être contracté en fonction des recettes fiscales 2021 non connues à ce jour. Pour mémoire, la commune s'est fixé comme objectif de limiter son recours à l'emprunt sur le mandat 2020-2026 à hauteur de 2 M€ (hors emprunt pour la déviation).

BUDGETS ANNEXES

Concernant les budgets annexes, des travaux ont été réalisés en 2020 sur le budget assainissement et seront programmés en 2021 comme chaque année, le transfert à la CCVD étant repoussé dans les années ultérieures (2026).

Le budget cinéma déficitaire en 2020 du fait du covid sera construit avec prudence sur les recettes attendues ne sachant pas à ce jour la date de réouverture.

Le budget bâtiment d'accueil 2021 devrait dégager une somme à peu près identique à celle de 2020 (de l'ordre de 150 k€) qui sera reversé sur le budget principal 2021 comme cette année.

Enfin sur le budget lotissement les ventes des terrains restants ont été encaissées. La commercialisation se poursuit avec des ventes à finaliser. Au fur et à mesure des constructions la commune encaisse de la PAE et rembourse l'emprunt. Le coût final (dépenses / recettes) pour le budget général sera calculé à la fin de l'opération. Mais il est d'ores et déjà possible selon les projections d'affirmer qu'il sera modéré.

3. Les engagements pluriannuels envisagés

■ Le programme d'investissement pluriannuel (PPI)

Le PPI proposé pour les années suivantes aux loriolaises et loriolais sera fonction des nouvelles données financières qui se feront jour au travers des décisions de l'Etat et des capacités d'autofinancement de la collectivité (ressources propres ou emprunts).

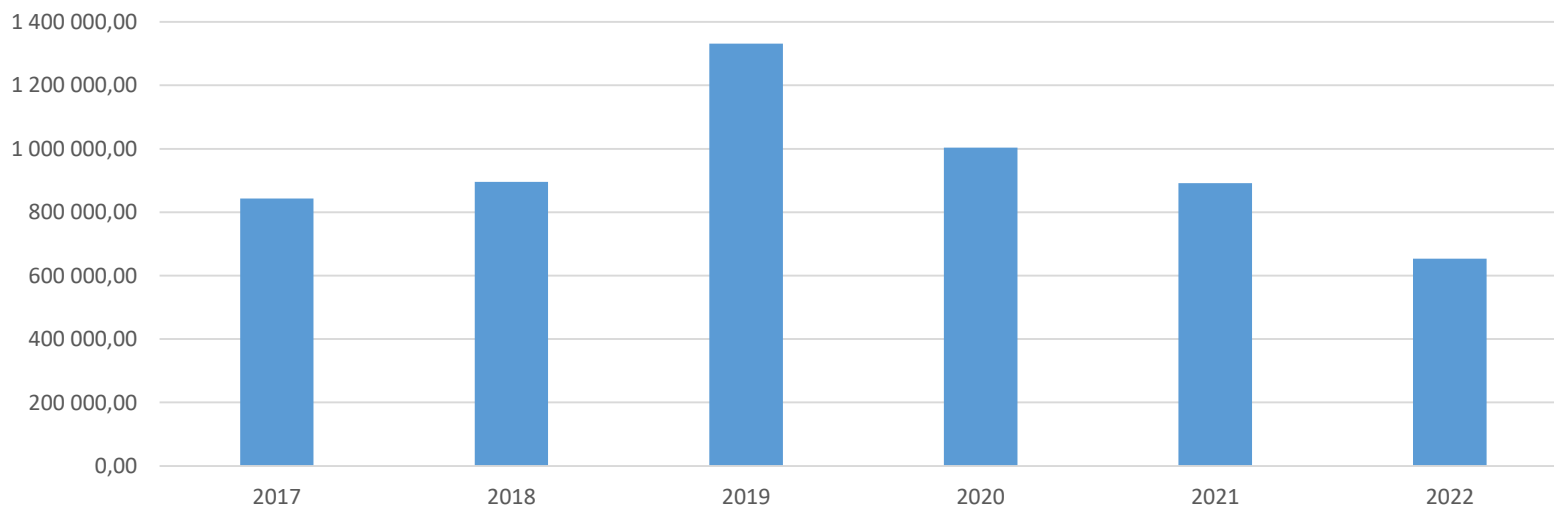
Ces travaux seront axés :

- Sur l'entretien et l'amélioration du patrimoine bâti, la continuité de la mise aux normes de travaux de sécurité et de mise en accessibilité des bâtiments publics,
- Sur la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public notamment les points lumineux pour viser des économies d'énergie,
- Sur l'entretien des voiries avec l'accord cadre à bon de commande 2017/2021,
- Sur des projets d'études : rénovation énergétique des bâtiments...

4. La structure et la gestion de la dette

La commune s'est fortement désendettée depuis 2014 réussissant ainsi à revenir dans le seuil prudentiel des 8 années de capacité de désendettement. Plusieurs emprunts ont été renégociés en 2020 en rallongeant la durée pour baisser le remboursement du capital chaque année. En 2021 l'impact sera faible mais à compter de 2022 la renégociation permettra de gagner plus de 200 K€ sur les annuités.

16 - Remboursement capital emprunts



5. Conclusion

L'année 2021 aura des marges de manœuvre serrées avant des années moins contraintes par des annuités d'emprunt diminuées. Les services devront gérer un budget au quotidien avec l'appui du pôle finances et commande publique. Son rôle central permettra à la collectivité de tendre vers une gestion efficiente des crédits autant sur les dépenses que sur les recettes : négociation des prix, comptabilité analytique, production d'états mensuels, suivi des subventions notamment des acomptes, pilotage de la trésorerie...

Le Rapport d'orientation budgétaire 2021 annonce clairement :

En fonctionnement :

- Pas d'augmentation d'impôts;
- Continuité dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, recherche d'économies et de recettes supplémentaires, maîtrise des charges de personnel comme cela a été réalisé les années précédentes ;
- Gestion de la dette adaptée à la structure passée, ressources nouvelles en 2022 (baisse de remboursement en capital de gros emprunts pour la section d'investissement) ;
- L'objectif est d'arriver à trouver des ressources internes sans augmenter la fiscalité tout en maîtrisant la dette.

En investissement :

- Poursuite de la mutualisation des investissements et recherche de subventions pour les nouveaux équipements ;
- Utilisation de programmes pluriannuels d'investissement pour les équipements porteurs et structurants ;
- Réflexion sur la vente de biens communaux non adaptés et permettant le financement de programmes nouveaux ;
- Continuité de la rénovation du patrimoine loriolais, que ce soit sur les bâtiments, la voirie, l'éclairage public, par des programmes annuels adaptés aux possibilités financières de la collectivité au travers d'un programme pluriannuel d'investissement qui sera à affiner au cours de l'année 2021 pour les 5 années à venir.